RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR NOTARIAT
Session 2023

ANNEXE 11 bis

GRILLE D'AIDE A L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E.6 :
CONDUITE ET PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

FORME PONCTUELLE

Durée : 40 min - Coef. : 3

- **Exposé oral du candidat : 15 min maximum** (sans intervention du jury)
- **Entretien avec le jury sur l'ensemble des activités professionnelles : 25 min maximum**

CRITÈRES D'ÉVALUATION	T. Insuf *	Insuf.*	Bien *	T.Bien*
A. Aptitude à la communication Pendant l'exposé : Cohérence et structure de l'exposé, gestion du temps Capacité de présentation et de synthèse Sur l'ensemble de la prestation (exposé et entretien) : - Maîtrise de la communication (utilisation d'un vocabulaire adapté, écoute active, adaptabilité…) - Utilisation pertinente des documents présentés - Pouvoir de conviction				
Sous-total A				**/5**
B. Professionnalisme et compétences techniques - Capacité à mobiliser, dans un contexte professionnel, les connaissances et compétences des unités U4 et U5, associées à l'activité présentée - Aptitude à situer une activité dans son contexte professionnel - Aptitude à décrire la réalisation de l'activité professionnelle de manière cohérente et dans le respect des règles professionnelles - Aptitude à justifier la démarche et les choix mis en œuvre - Aptitude à organiser et à suivre un dossier ou une activité (méthodologie, rigueur dans le suivi, mise en œuvre des formalités, identification des erreurs et repérage des mesures propres à les corriger, éventuellement par l'utilisation d'une documentation juridique professionnelle et/ou de l'outil informatique etc.) - Adaptabilité et réactivité aux exigences professionnelles				
Sous-total B				**/15**
			TOTAL (sur 20 points)	

* Placer une croix devant chaque item